

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
15/05/2025	15/05/2025	En exercice	9
		Présents	6
		Votants	8

L'an deux mille vingt-cinq et le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame la 1^{ère} Adjointe, Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient excusés : Madame le Maire, Martine CESARI et Véronique LE GUILLOUX.

Avaient donné pouvoir : Martine CESARI à Sophie JARDINOT et Véronique LE GUILLOUX à Jean-Claude FARADIAN.

Étaient absents non-excuses : Olivier LEMOINE.

Parmi les membres présents, Sandrine DURAN est désignée secrétaire de séance.

05 2025 04 Validation des devis et contrats

Afin d'assurer le bon fonctionnement des diverses missions communales, les devis ci-dessous sont présentés au Conseil Municipal pour validation :

OBJET	FOURNISSEUR	TARIF TTC
Mise aux normes chaudière mairie	SOGITEC	1 127.04
Location de nacelle	Regis Loc	292.08
Location trancheuse	Regis Loc	160.08
Repas sortie des anciens	La Terrasse	1 890.00
Garantie serveur 1 an	SESTREA	748.50
Garantie serveur 3 ans	SESTREA	1 170.00

Le Conseil Municipal, décide :

OBJET	FOURNISSEUR	TARIF TTC	
Mise aux normes chaudière mairie	SOGITEC	1 127.04	Validé à l'unanimité des membres présents
Location de nacelle	Regis Loc	292.08	Validé à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention de Xavier LUCIANI
Location trancheuse	Regis Loc	160.08	Rejeté à l'unanimité des membres présents
Repas sortie des anciens	La Terrasse	1 890.00	à l'unanimité des membres présents
Garantie serveur 1 an	SESTREA	748.50	Rejeté à l'unanimité des membres présents
Garantie serveur 3 ans	SESTREA	1 170.00	Validé à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention de Jean-Marc LEGROS



Madame la 1^{ère} Adjointe,

Fabienne QUIÉVREUX.

Le Secrétaire de séance,

04/06/2025

Sandrine DURAN.

Madame la 1^{ère} Adjointe certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Prefecture le
- et de sa publication le

2 JUIN 2025

13 JUIN 2025



Madame la 1^{ère} Adjointe,

Fabienne QUIÉVREUX.